



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 019/2024  
SÉANCE N° 1 DU 5 FÉVRIER 2024

### **ADHÉSION AU CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA)**

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 30 janvier 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

#### **Étaient présents**

Christian Lefort, Anthony Roullier, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 23), Damien Richard, Loïc Broussey, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Antoine Caplan, Camille Petron, Éric Paris (jusqu'à 19 h 35), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Noémie Coquereau, Didier Pillon, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon (à partir de 18 h 23), Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Gérard Travers, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 31), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Corinne Segretain, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré, Dominique Gallacier et Michel Paillard.

#### **Étaient absents ou excusés**

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huaumé.

#### **Étaient représentés**

Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Hervé Lhotellier a donné pouvoir à Damien Richard, Marie Boigontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Patrice Morin a donné pouvoir à Geoffrey Begon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Georges Poirier, Éric Paris a donné pouvoir à Georges Hoyaux (à partir de 19 h 35), Kamel Ogbi a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Christine Droguet a donné pouvoir à Céline Loiseau, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Samia Sultani a donné pouvoir à Didier Pillon, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Julien Brocail a donné pouvoir à Antoine Caplan, Vincent Paillard a donné pouvoir à Anthony Roullier, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christine Dubois.

Céline Loiseau et Louis Michel ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 7 février 2024.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FÉVRIER 2024

ADHÉSION AU CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT (CEREMA)

Rapporteur : Christine Dubois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX, modifié par l'article 159 de loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, modifié par le décret n° 2022-897 du 16 juin 2022,

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n° 2022-12 relative aux conditions générales d'adhésion au Cerema,

Vu la délibération du conseil d'administration du Cerema n° 2022-13 fixant le barème de la contribution annuelle des collectivités territoriales et leurs groupements adhérents,

Après avis de la commission aménagement, habitat et politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'adhésion de Laval Agglomération auprès du Cerema, pour une période initiale courant jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine, soit jusqu'au 31 décembre 2027, est approuvée.

Article 2

Le conseil communautaire accepte de régler chaque année la contribution annuelle due. La dépense correspondante au règlement de la cotisation annuelle sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'année concernée.

Article 3

Le conseil communautaire désigne Christine Dubois, vice-présidente de Laval Agglomération en charge des aménagements durables et de la qualité de vie pour représenter Laval Agglomération au titre de cette adhésion.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Signé : Le Président,

Florian Bercault